

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1470  
6 mars 1981  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-septième session  
Point 13 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES  
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES  
PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note verbale datée du 6 mars 1981, adressée au Président de la  
Commission des droits de l'homme par la Mission permanente  
de la République arabe syrienne

"La Mission permanente de la République arabe syrienne présente ses compliments au Président de la Commission des droits de l'homme et, se référant au document E/CN.4/1469 daté du 4 mars 1981, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

La délégation de la République arabe syrienne à la trente-septième session de la Commission des droits de l'homme récuse catégoriquement ce qui est dit dans la note jordanienne MD/29/289 datée du 4 mars 1981 et dans les 'Extraits de dépositions' qui y sont joints; elle les considère comme des faux non seulement absurdes mais haineux destinés à induire en erreur la Commission des droits de l'homme.

Les prétendues 'dépositions' faites sous la torture par 'deux terroristes' se trouvant à la merci des forces de sécurité jordaniennes dont la sauvagerie et la cruauté ne sont que trop connues dans la région et la diffusion de faux renseignements à la Commission sont destinées à ternir l'image du Gouvernement et du peuple syriens; le Gouvernement jordanien s'en sert pour cacher qu'il conspire contre la nation arabe, détourner l'attention du terrorisme qu'il pratique en Jordanie et au dehors et faire oublier les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme commises par les Israéliens en Palestine et dans des territoires arabes occupés.

Le régime jordanien aurait mieux fait de ne pas se présenter comme le champion des droits de l'homme, car la communauté internationale et en particulier les masses arabes n'ont ni oublié ni pardonné les massacres de milliers de réfugiés palestiniens qu'il a assassinés dans leurs camps.

La Commission des droits de l'homme n'apprendra pas sans intérêt qu'en 1970 ce même régime jordanien a cyniquement demandé à Israël par l'entremise du Gouvernement des Etats-Unis d'intervenir militairement contre les forces armées syriennes chargées de protéger les Palestiniens et de faire cesser leur massacre par les forces jordaniennes. M. Henry Kissinger, ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le confirme dans ses mémoires. En septembre 1970, pendant ce "septembre noir", le régime jordanien a massacré environ 25 000 Palestiniens, se rendant ainsi coupable d'une des plus atroces tueries collectives commises depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

La Central Intelligence Agency des Etats-Unis d'Amérique se vante publiquement d'avoir dans le régime jordanien un des agents les plus sûrs qu'elle compte dans la région. Or ce régime n'a jamais démenti les assertions de la CIA, que confirment sa politique et ses agissements. Le régime jordanien qui se pose maintenant en champion des droits de l'homme empêche un million de Palestiniens résidant en Jordanie de dire librement ce qu'ils pensent au sujet de leur droit à l'autodétermination et de leur droit de retourner dans leur pays d'origine en Palestine, bien que ces droits soient reconnus au niveau international en vertu des deux Pactes relatifs aux droits de l'homme et d'autres instruments internationaux qui ont force obligatoire et aussi de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Les violations des droits de l'homme et les atteintes aux libertés fondamentales commises par la Jordanie doivent être portées à l'attention de la Commission. Certaines délégations ignorent peut-être que le Roi de Jordanie a dissout le Parlement et qu'il a mis sur pied un organe dit législatif dont il a nommé personnellement les membres. Le régime jordanien n'a pas craint d'empêcher le peuple de Jordanie de jouir de ses droits de l'homme et de ses libertés fondamentales, et il a par exemple aboli des syndicats et d'autres organes représentatifs. En temps opportun, nous soumettrons à la Commission des renseignements, documents et témoignages qui montreront les pratiques sordides auxquelles la Jordanie se livre pour supprimer les libertés et se débarrasser de ceux qui préconisent l'exercice des droits de l'homme et des libertés démocratiques. La République arabe syrienne est prête à soumettre à la Commission toutes informations pertinentes, aussi volumineuses soient-elles. La République arabe syrienne possède des preuves irréfutables du fait que le rôle assigné au régime jordanien consiste d'abord à susciter, par des actes de terrorisme, une situation d'instabilité en République arabe syrienne. Depuis trois ans environ, la Jordanie accueille, entraîne et finance des bandes terroristes armées chargées d'assassiner sans discrimination des médecins, des avocats, des professeurs d'université, des étudiants, des dirigeants religieux, des fonctionnaires, des officiers hautement qualifiés de l'armée et d'autres personnes pour empêcher la République arabe syrienne de mobiliser toutes ses capacités face à l'ennemi sioniste. De même, des actes de sabotage contre des entreprises publiques et privées et de lâches attentats à la bombe contre des lieux publics où se trouvait une foule nombreuse ont été perpétrés dans toute la Syrie par des agents du régime jordanien dont beaucoup ont été capturés et déférés à la justice et ont publiquement reconnu leurs crimes et leurs liens avec les autorités jordaniennes. Ils ont été jugés et punis conformément à la loi.

Aucune exécution capitale n'a eu lieu en République arabe syrienne sans un jugement rendu par un tribunal compétent et ceux qui ont été accusés et condamnés à mort sont ceux là mêmes qui ont été entraînés et armés en Jordanie, souvent sous le contrôle direct du roi, de son frère ou de son premier ministre. Les confessions recueillies confirment tous ces faits. D'ailleurs l'appareil judiciaire instruit encore des affaires de même nature.

Nous sommes absolument sûrs que si la Commission prend notamment connaissance du témoignage de M. Favez Salka, qui avant de se réfugier en Syrie a fait partie pendant des années du personnel du Palais royal d'Amman, elle arrivera certainement à la conclusion que la Jordanie officielle est le "guêpier" où se tiennent les crimes et le terrorisme dirigés contre la Syrie.

La lettre de la Jordanie démontre clairement que ce régime est résolu à s'associer au processus de camp David et que la "solution jordanienne", orchestrée par l'administration américaine implique notamment que la Jordanie sape l'opposition inébranlable de la Syrie à cette conspiration en créant dans ce pays une situation d'instabilité. On peut dire que la Jordanie a un rôle essentiel dans la sinistre machination impérialiste montée pour liquider la cause palestinienne.

Il est assurément révélateur que ce même régime jordanien qui n'hésite pas à livrer des Palestiniens et d'autres patriotes arabes aux autorités israéliennes et dont les dirigeants sont, selon certaines informations, en train de négocier avec Israël les droits des Palestiniens choisisse plus particulièrement la République arabe syrienne comme cible de ses accusations fallacieuses et mensongères.

Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que le plan jordanien est voué à l'échec. Tous les milieux de la société arabe syrienne s'emploient activement à mettre en échec les desseins des bandes terroristes qui cachent leurs crimes derrière la religion et s'intitulent "frères musulmans". De plus, le peuple de la République arabe syrienne comprend parfaitement la vraie nature de cette menaçante conspiration qui se trame à Tel Aviv, au Caire et à Washington contre la Syrie, bastion de la résistance.

Le régime jordanien a déversé tout son venin sur la République arabe syrienne parce qu'il a complètement échoué dans ses efforts pour entraîner la Syrie dans le processus de camp David. Aux yeux de la Jordanie, la Syrie est ainsi devenue un obstacle sur la voie du ralliement aux accords de camp David.

La délégation de la République arabe syrienne à la trente-septième session de la Commission des droits de l'homme s'est abstenue jusqu'ici de dénoncer les crimes odieux perpétrés par le régime jordanien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Jordanie. De même, dans ses interventions sur les points 4 et 9, elle s'est abstenue de mettre en évidence la collusion entre le régime jordanien et les autorités israéliennes, l'Egypte et d'autres milieux réactionnaires. Si la délégation de la République arabe syrienne a ainsi fait preuve de modération jusqu'à présent, c'est d'une part parce qu'elle croit vraiment que le peuple arabe de Jordanie est capable de châtier son régime et d'autre part parce qu'elle est profondément convaincue que l'attention de la Commission ne doit absolument pas être détournée de la question principale, à savoir les violations des droits de l'homme commises par les Israéliens en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés et le déni du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

La perfidie de la Jordanie réside dans le fait qu'à aucun moment des délibérations de la Commission, la délégation jordanienne n'a pris clairement et nettement position contre le sionisme et ses alliés et partisans ni contre la trahison du régime de Sadat et tout ce qu'elle entraîne.

Et voici que la Jordanie a l'audace d'utiliser cette tribune pour répandre des mensonges contre la République arabe syrienne tout en gardant le silence sur les violations des droits de l'homme commises par Israël et l'Egypte contre les Arabes qui subissent l'occupation sioniste.

Pour conclure, la délégation de la République arabe syrienne souhaite mettre la Commission en garde contre les conséquences néfastes du rôle joué par la Jordanie au Moyen-Orient en ce qui concerne les droits de l'homme des Palestiniens. La Jordanie est en train de brader par divers moyens les droits des Palestiniens, de saper leurs droits inaliénables. Le frère du dirigeant de la Jordanie ne s'est pas présenté devant la Commission comme il avait été d'abord décidé. Voilà qui suffit à montrer qu'il ne peut prendre la défense des droits de l'homme sur les points où il serait le plus urgent de le faire et particulièrement la défense des droits inaliénables du peuple de Palestine, qu'il s'emploie activement à brader.

La République arabe syrienne n'épargnera désormais aucun effort pour faire devant la Commission toute la lumière sur la campagne terroriste menée par les Jordaniens contre les citoyens syriens innocents, pas plus qu'elle ne restera inactive quand les droits nationaux des Arabes sont foulés aux pieds.

La Commission des droits de l'homme est invitée à porter son attention sur la nature du régime qui accuse la République arabe syrienne. La Jordanie est dirigée par un seul homme, le roi, qui a la haute main sur l'exécutif et le législatif et qui s'oppose à toute participation populaire à la direction du pays. Dans un tel régime, les mots liberté et démocratie sont des mots vides de sens.

En République arabe syrienne, nous sommes fiers que le pouvoir soit entre les mains du peuple, à quelque secteur qu'appartiennent les citoyens. Le parti dirigeant, le parti socialiste Baath arabe n'a pas été désigné par décret, c'est un parti populaire dont la direction à tous les niveaux est issue d'élections et dont les organisations se composent de représentants de tous les secteurs, comme les syndicats et les associations.

Le Front national qui regroupe tous les partis progressistes de la République arabe syrienne et qui a ses propres organisations et branches participe aussi à la direction du pays.

Le Conseil du peuple, l'organe législatif représentant tout les secteurs de la société syrienne, est issu d'élections populaires libres.

Tous les organes législatifs, toutes les organisations populaires et tous les organes administratifs, qu'ils soient centraux ou régionaux, sont composés de membres élus directement par le peuple et chacun participe à la direction du pays et à la planification de son développement et de son progrès.

La conclusion à laquelle nous sommes conduits est que le régime jordanien représente la volonté d'un seul homme tandis que la République arabe syrienne représente la volonté du peuple.

La mission permanente de la République arabe syrienne prie le Président de la Commission des droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer la présente note aux membres de la Commission des droits de l'homme.

La mission permanente de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour renouveler au Président de la Commission les assurances de sa très haute considération."